

## Elis confirme le remboursement conditionnel d'une émission obligataire senior de 800 millions d'euros

**Saint-Cloud, le 25 avril 2019** – Le 18 avril 2019, Elis a annoncé le remboursement conditionnel du montant total en principal restant dû au titre d'obligations senior d'un montant total de 800 millions d'euros et à échéance 2022 (les « **Obligations** »), la condition de ce remboursement étant la réalisation de certaines opérations de refinancement pour un montant total suffisamment élevé pour permettre le remboursement des Obligations (la « **Condition** »).

Elis confirme la finalisation ce jour d'un financement de type USPP d'un montant de 300 millions d'euros, ayant une maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70 %. La Condition est ainsi satisfaite. Les Obligations seront remboursées le 30 avril 2019, la date d'enregistrement (« *record date* ») retenue étant le 29 avril 2019.

### Déclarations de nature prévisionnelle

*Ce document peut contenir des déclarations de nature prévisionnelle. Ces déclarations de nature prévisionnelle sont fondées sur des attentes et des hypothèses considérées comme raisonnables par Elis à la date du présent communiqué. Ces attentes et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont Elis n'aurait pas eu connaissance à la date du présent communiqué. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques & procédures de contrôle – Politique d'assurance – Plan de vigilance » du Document de Référence pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives d'Elis et donc remettre en cause ces attentes et hypothèses. Elis ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des résultats ou des objectifs pouvant figurer ci-dessus.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres financiers mentionnés dans les présentes dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation est illégale. En particulier, le présent communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis, en Australie ou au Japon.*

*Des valeurs mobilières ne peuvent être vendues ou souscrites aux Etats-Unis qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un enregistrement au sens du Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), ou de bénéficier d'une exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Les titres financiers mentionnés dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act et Elis n'a pas l'intention d'enregistrer une offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.*

### Contacts

#### **Nicolas Buron**

Directeur des Relations Investisseurs – Tél. : +33 (0)1 75 49 98 30 - [nicolas.buron@elis.com](mailto:nicolas.buron@elis.com)

#### **Audrey Bourgeois**

Relations Investisseurs – Tél. : +33 (0)1 75 49 96 25 - [audrey.bourgeois@elis.com](mailto:audrey.bourgeois@elis.com)